

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Délégation de service public du port de La Ciotat : rapport d'information à l'autorité concédante pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a confié la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de la Ciotat à la SEMIDEP devenue La Ciotat Shipyards (LCS) en 2018, par un contrat de concession en date du 23 décembre 1996.

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique et de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire doit produire, chaque année, un rapport d'information à l'autorité concédante, en l'occurrence, le Département.

Le rapport d'information 2018 de LCS est ci-après annexé.

Ses principaux éléments sont les suivants :

EXPLOITATION DU DOMAINE INDUSTRIEL

Le chiffre d'affaires du domaine industriel est en légère baisse à 7 073 068 € en 2018 contre 7 163 123 € en 2017, soit - 1,3 %, notamment en raison de la faiblesse des produits de locations immobilières.

Le chiffre d'affaires de la grande plaisance enregistre une hausse de 2 % par rapport à 2017 en raison du succès de l'aire de carénage publique.

Le chiffre d'affaires de la plateforme de moyenne plaisance augmente également de 2 % par rapport à 2017.

Après une croissance de 9 % en 2017, les produits des locations immobilières reviennent à leur niveau de 2016, en raison d'une forte baisse des locations de terre-pleins divers pour stockage (-23%).

La Grande Forme a été remise en service en novembre 2016 après plus d'un an de travaux. Un nouveau contrat d'occupation sur cette partie du site a été conclu avec la société Blohm & Voss devenue « MB 92 La Ciotat », au 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 35 mois.

Le chiffre d'affaires généré par la Grande Forme en 2018 s'est élevé à 701 000 € en hausse de 11 % par rapport à 2017, contre 170 000 € en moyenne avant les travaux.

Cette réouverture a fait augmenter le chiffre d'affaires de la refacturation d'énergie (+3 %) en raison de la forte consommation des navires de grande taille accueillis dans la Grande Forme.

Les investissements réalisés par LCS se sont élevés à 1 459 000 € en hausse de 156 % par rapport à 2017 (569 000 €).

LCS a lancé en 2017 un appel à projets international en vue de sélectionner des opérateurs dans le cadre de la création d'une plateforme de mise à sec des yachts, desservie par un ascenseur à bateaux de 4000 tonnes.

En conséquence, une convention d'occupation temporaire, conclue avec MB92 pour une durée de 35 ans, a été approuvée en novembre 2018 et signée le 27 février 2019.

EXPLOITATION DU PORT VIEUX

L'activité du Port-Vieux progresse et le chiffre d'affaires s'élève à 1 328 209 € en 2018, contre 1 227 651 € en 2017 (+8,2 %).

Le résultat 2018 de LCS est arrêté à 707 222 € contre 1 443 105 € en 2017 (-51 %).

La redevance à percevoir par le Département, au titre de l'exercice 2018, est stable à 306 000 € dont 200 000 € pour l'exploitation de la Grande Forme.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL